

Santé mentale : une montée en compétences nécessaire pour les acteurs de la prévention

Marie Malaterre

Deux ans après la publication de la circulaire relative à la mise en place d'actions de sensibilisation au secourisme en santé mentale dans la fonction publique, adopter les bonnes pratiques et la bonne attitude face à un agent présentant des troubles de la santé mentale semble encore difficile, en premier lieu, pour les professionnels de la prévention. Pourtant la question, intégrée au projet de plan "santé au travail" 2021-2026 dans la fonction publique au vu des effets de la crise sanitaire, est désormais urgente. Car s'il n'existe pas de données chiffrées sur la proportion d'agents publics ayant une santé mentale altérée, et ce pour des raisons évidentes de confidentialité et de secret médical, dans l'ensemble de la population active, les chiffres explosent avec près de la moitié des actifs déclarant souffrir d'une fragilité psychique.

Face à ce constat, la plate-forme régionale d'appui interministérielle aux ressources humaines (PFRH) en Normandie a fait du sujet une priorité en engageant un vaste projet afin de renforcer les compétences des professionnels de la prévention sur le sujet et de constituer un réseau. *"En matière de santé mentale, il fallait stabiliser nos actions dans le temps pour être efficace, raconte Gaëlle Ferreira, conseillère action sociale et environnement professionnel au sein de la PFRH Normandie. Nous avons commencé par recenser les besoins et globalement, les acteurs de la prévention se sentaient seuls dans leurs services et manquaient de gouvernance dans leur direction."* Si les besoins ont commencé à se faire sentir pendant le Covid, *"parler des RPS et de la santé mentale a fait un effet boule de neige, assure Gaëlle Ferreira. Cela a ouvert une nouvelle porte d'entrée dans le cadre de l'animation du réseau, il y avait une forte demande sur ces questions."*

Favoriser le partage de bonnes pratiques

En premier lieu, la PFRH Normandie a mis en place des actions de formation à destination de l'ensemble du réseau autour des premiers secours en santé mentale, soit 14 heures d'apprentissage au total qui se sont tenus entre octobre 2022 et février 2023. La concertation avec les professionnels concernés a également permis d'étendre le réseau interministériel à un total de 61 services ou directions. Concrètement, le dispositif a donné lieu à la mise en place d'ateliers de mises en situation pratique avec deux ambitions répondant aux demandes des professionnels, les mettre face à des situations concrètes pour animer des actions de sensibilisation au sein de leur structure, mais aussi repenser et renforcer le rôle de la prévention autour de ces questions.

L'un des ateliers portait aussi sur les bonnes pratiques pour communiquer autour des risques

psycho-sociaux en général et la santé mentale en particulier. Un aspect qui reste encore difficile à appréhender pour les professionnels. L'ensemble des documents produits dans le cadre du dispositif ont été publiés sur la plate-forme collaborative des agents de l'Etat, Resana. *"Le fait de constituer un réseau permet de positionner l'administration comme un employeur qui a la compétence et la responsabilité de la santé et la sécurité au travail de ses agents, estime Antoine Buno, directeur de la PFRH Normandie. Nous nous sommes concentrés sur l'aspect réseau de prévention qui était mal structuré notre premier objectif était de les faire travailler ensemble et d'adapter au mieux notre réponse."* Car sur les sujets de RPS en général et de santé mentale en particulier, le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre pairs semble être une solution qui permet de réellement gagner en efficacité sur le terrain.